

# **Élections professionnelles 2026 : des tests fin avril !**

Les élections professionnelles constituent un moment clé de la vie démocratique du service public. Pour garantir un scrutin fluide et sécurisé, une phase de tests grandeur nature sera organisée au printemps 2026.

---

## **Retraite progressive dans la fonction publique : un droit encore trop difficile à concrétiser**

La question de la fin de carrière des agents publics revient au cœur des discussions entre le gouvernement et les organisations syndicales. Parmi les dispositifs mis en avant ces dernières années, la retraite progressive suscite un intérêt croissant... mais sa mise en œuvre concrète reste semée d'obstacles.

---

## **Logement des agents publics :**

# **une nouvelle mobilisation demandée aux préfets**

Une circulaire du 18 février 2026 demande aux préfets de renforcer les actions en faveur du logement des agents publics, face aux difficultés croissantes d'accès au logement dans de nombreux territoires.

---

# **Le cancer du sein reconnu comme maladie professionnelle : une victoire syndicale de la CFDT !**

Le mardi 3 mars 2026, le Tribunal administratif de Marseille a reconnu le caractère professionnel du cancer du sein d'une infirmière ayant travaillé pendant près de 25 ans en horaires de nuit admettant ainsi un lien direct et essentiel avec le travail.

---

# **Prise en charge des abonnements de transport**

# **domicile-travail**

Bonne nouvelle : votre employeur continue de prendre en charge une partie de vos frais de transport entre votre domicile et votre lieu de travail.

La note de service mise à jour en mars 2026 précise les règles à connaître pour en bénéficier facilement.

---

## **Appel à candidatures 2026 : accès au corps des administrateurs de l'État par le « tour extérieur »**

Lancement de la campagne 2026 de sélection au tour extérieur pour l'accès au corps des administrateurs de l'État. Cette procédure constitue une opportunité majeure d'évolution professionnelle pour les agents de catégorie A souhaitant accéder à des fonctions de haut encadrement.

---

## **Entretiens professionnels au titre de 2025 : c'est parti !**

Lancement de la campagne des entretiens professionnels au titre de 2025.

Prolongation de la campagne d'entretiens professionnels

jusqu'au 30 avril 2026

Article mis à jour le 25 mars 2026.

---

# **Réforme du temps partiel thérapeutique : les syndicats dénoncent un recul dangereux pour les agents publics**

Alors que le gouvernement envisage de restreindre l'accès au temps partiel thérapeutique, l'ensemble des organisations syndicales de la fonction publique s'élève contre une réforme jugée injustifiée et lourde de conséquences pour la santé des agents.

---

# **Congé d'adoption : des règles assouplies pour les agents publics**

Le décret n°2026-119 du 20 février 2026 fait évoluer les modalités du congé d'adoption dans la fonction publique.

---

# **Fonction publique 2050 : simple réflexion... ou préparation d'un grand tournant ?**

DÉBAT SUR L'AVENIR DU SERVICE PUBLIC : Le gouvernement a lancé une « revue stratégique » pour réfléchir à l'avenir de la fonction publique à l'horizon 2035-2050, de nombreuses questions sont mises sur la table. Derrière cet exercice de prospective, c'est aussi le futur du service public qui se joue.

---

## **Mieux travailler dans la fonction publique au cœur des discussions**

Le groupe de travail inscrit à l'agenda social de la DGAFP consacré aux conditions de travail s'est réuni dans un contexte marqué par la conférence « Travail, emploi, retraite ».

---

# **Congé de solidarité familiale : de nouvelles garanties pour les agents aidants**

Accompagner un proche en fin de vie est une épreuve qui ne doit pas être aggravée par l'insécurité professionnelle. Grâce au nouveau décret n° 2026-119 du 20 février 2026, les garanties pour les agents publics sont enfin clarifiées et renforcées.

---

## **GT Formation continue – Bilan 2025 et perspectives 2026**

Une offre de formation importante, mais de moins en moins de présentiel...

---

## **BRÈVE... SOUFFRANCE AU TRAVAIL... DGAL... SDSSA...**

.....

Souffrance au travail à la Sous-Direction de la Sécurité Sanitaire des Aliments (SDSSA), Direction Générale de l'Alimentation (DGAL) :

- Une action de vos représentants en intersyndicale en lien avec la gravité de la situation et des multiples alertes des agents de la SDSSA depuis fin 2024 ;
- Quand l'administration centrale « souffre », les services déconcentrés sont « à la peine », surtout avec les suites de la réforme de la PSU, sans la « clause de revoyure » promise et des effectifs inadaptés à la charge de travail...

## **Alerte des agents de la SDSSA depuis fin 2024, une situation de souffrance au travail**

Les représentants du personnel ont été alertés sur une situation de souffrance au travail au sein de l'une des sous directions de la DGAL, la sous-direction de la sécurité sanitaire des aliments.

Les premières informations remontées sont très préoccupantes : multiples arrêts de travail, agents en télétravail à 100 %, plusieurs agents reçus par le médecin du travail.

### **Un bref rappel de la chronologie**

Au vu de ces éléments très préoccupants, les représentants du personnel réunis en intersyndicale ont engagé les démarches suivantes :

- Afin de pouvoir évaluer la situation, demande d'indicateurs pertinents et d'inscription de ce sujet à l'ordre du jour de la réunion de l'instance compétente, à savoir la Formation Spécialisée du CSA Administration Centrale (FS du CSA AC) programmée le 10 mars 2026 (courrier intersyndical adressé en ce sens à la Secrétaire Générale (SG) du MAASA le 3 février 2026) ;
- En complément, afin d'avoir un éclairage le plus complet

**possible de la situation, demande de rendez-vous à la Directrice générale de l'Alimentation** par courrier intersyndical en date du 16 février 2026. Dans ce courrier, la DGAL était également informée de la demande faite auprès de la SG du MAASA. La Directrice générale a répondu favorablement à cette demande avec une rencontre fixée au 12 mars.

En l'absence de réponse de la SG du MAASA et d'inscription de ce point, pourtant signalé comme urgent, à l'ordre du jour de la réunion d'instance du 10 mars, l'intersyndicale a rédigé et lu en instance la déclaration liminaire commune ([ICI](#)).

## **Visite de la SDSSA par la Formation Spécialisée**

Suite à cette déclaration, la délibération ([ICI](#)) qui prévoit la visite d'une délégation des représentants syndicaux qui siègent dans cette instance, accompagnés par des experts (médecin du travail, inspecteur santé et sécurité au travail, assistant de prévention et assistant social), a fait l'objet d'un vote favorable à l'unanimité lors de la réunion du 10 mars.

L'objectif de cette visite est d'établir un diagnostic le plus complet possible, de façon à engager un plan d'actions pertinent et à améliorer les conditions de travail. Cette visite doit permettre à tous les agents de la SDSSA de se « poser », de présenter librement leur analyse de la situation et de faire des propositions d'amélioration.

## **Réunion à la DGAL, le 12 mars 2026**

Cette réunion était présidée par Maud FAIPOUX, accompagnée par Anne GIREL-ZAJDENWEBER (chef du service des actions sanitaires) et Isabelle CENZATO (DSS).

Dès l'ouverture, Maud FAIPOUX a exprimé sa surprise face à la

délibération de la formation spécialisée (FS), qu'elle juge prématurée et en contradiction avec la volonté de dialogue dont elle a toujours fait preuve.

Vu sa volonté de réserver ses réponses aux représentants de la formation spécialisée qui réaliseront la visite de la SDSSA, les échanges ont été très réduits et la réunion écourtée, d'un commun accord entre Maud FAIPOUX et les représentants de la délégation intersyndicale.

Lors de ce bref échange, Maud FAIPOUX met en avant le fait que le problème est circonscrit à un bureau, ne concerne que « quelques agents » et que la situation s'est améliorée grâce aux actions déjà menées par la direction.

A noter, ces réponses de Maud FAIPOUX à des questions ou remarques faites par vos représentants : « *la réorganisation de la DGAL date de 4 ans déjà, la réforme de la Police Sanitaire Unique et la délégation des contrôles en remise directe a déjà 2 ans* », « *la SDSSA n'est pas en première ligne lors des crises sanitaires* ».

## **La position de la CFDT**

*La CFDT-Agriculture a pleinement conscience des difficultés que rencontrent les services en charge de la santé animale, en administration centrale comme en services déconcentrés. Elle a déjà soutenu et continuera à soutenir les agents impactés, notamment par la gestion de la crise DNC. Nous invitons bien sûr tous les agents concernés par ces crises à continuer à nous faire part des difficultés qu'ils rencontrent.*

*Toutefois, il ne s'agit pas là d'une « compétition » entre services, pour mettre en avant celui dont la charge de travail explose le plus, ni d'opposer les agents entre eux, mais d'améliorer les conditions de travail de tous.*

*Pour la CFDT-Agriculture, il n'est pas possible de minimiser*

*ainsi l'impact majeur que la réforme de la Police Sanitaire Unique (PSU), avec le déploiement concomitant de la délégation des contrôles en remise directe sur l'ensemble du territoire national, a eu sur l'activité de la SDSSA. De plus, dans un contexte de fortes restrictions budgétaires, la « clause de revoyure », avec une augmentation des effectifs après un temps permettant d'évaluer l'impact de cette réforme, n'a finalement pas eu lieu. C'est d'ailleurs une des explications de la charge de travail actuelle démesurée, en administration centrale comme en services déconcentrés. Par ailleurs, concernant la réorganisation de la DGAL, la CFDT-Agriculture rappelle qu'elle a été conduite avant la réforme de la PSU et donc sans cohérence avec cette réforme pourtant majeure. De plus, cette réorganisation de la DGAL a été menée en période de COVID et télétravail à 100 %, avec une concertation très réduite des agents concernés.*

*Lors de la visite de la SDSSA par les membres de la Formation Spécialisée, la CFDT-Agriculture avec l'intersyndicale veillera à ce que tous les agents de cette sous-direction puissent s'exprimer librement et soient entendus par leur hiérarchie. Elle continuera également à demander les indicateurs (arrêts de travail, télétravail à 100%, turnover, etc..), qui n'ont toujours pas été fournis aux organisations syndicales, malgré leur demande. Et ceci pour que cette visite permette d'établir un vrai diagnostic de la situation et la construction d'un plan d'actions pertinent.*

---

## **Préparation à la sélection**

# sur liste d'aptitude IPEF – Session 2026

Mise en place un dispositif d'accompagnement destiné aux agents souhaitant se porter candidats à la sélection professionnelle pour l'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF) par la voie de la liste d'aptitude (LA-IPEF) au titre de la session 2026.

---

## Pair-aidance en santé mentale : un guide pour accompagner les agents dans la Fonction publique

Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) a publié fin 2025 un guide pratique de la pair-aidance en santé mentale intitulé « Fonction publique : accompagner et soutenir les agents en situation de handicap du fait de troubles psychiques ».

---

## Accès au corps des IPEF : un

# **nouvel arrêté fixe les règles de la sélection professionnelle**

Un arrêté du 19 février 2026, publié au Journal officiel du 27 février 2026, précise les modalités de la sélection professionnelle préalable à l'inscription sur la liste d'aptitude pour l'accès au corps des ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts (IPEF).

---

# **Prévention des violences envers les agents du ministère : GT du 3 mars 2026**

Un enjeu important dans un contexte de fortes tensions avec le monde agricole et des signalements très en dessous de la réalité !

---

# **Écarts de rémunération femmes/hommes dans les**

# **ministères : 9,8 % en 2025, des progrès... mais des inégalités persistantes**

La Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) vient de publier un nouveau numéro de Stats Rapides consacré aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes fonctionnaires dans les ministères en 2025.

---

## **Campagne de mobilité générale 2026**

La campagne de mobilité générale du ministère de l'Agriculture (campagne printemps 2026 et campagnes du fil de l'eau) fait l'objet d'un Flash info #RH en date du 23 février 2026.

---

## **Congé pathologique : une semaine de plus pour les agentes enceintes (2 → 3 semaines)**

Le congé pathologique prénatal dans la fonction publique passe de deux à trois semaines. Une avancée concrète pour les

agentes enceintes, qui bénéficieront d'un temps supplémentaire pour faire face aux complications liées à la grossesse, avec maintien intégral de leur rémunération.

---

## **Le 8 mars, journée internationale des droits des femmes : la France doit s'engager pour l'égalité !**

Communiqué intersyndical interprofessionnel relatif à la journée internationale des droits des femmes, le 8 mars 2026.

---

## **Télétravail dans la fonction publique : ce que disent vraiment les agents**

La DGAFP vient de publier un nouveau Point Stat consacré aux effets du télétravail sur les conditions de travail dans la fonction publique. On vous résume l'essentiel – et ce que ça change concrètement pour vous.